



Bruxelles, le 2 mai 2017
(OR. fr)

8354/17

Dossier interinstitutionnel:
2016/0110 (COD)

CODEC 619
DRS 22
ECOFIN 288
EF 80
SURE 12

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 258/2014 établissant un programme de l'Union visant à soutenir des activités spécifiques dans le domaine de l'information financière et du contrôle des comptes pour la période 2014-2020 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 13 avril 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 25 mai 2016².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 27 avril 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ doc. 8138/16.

² JO C 303 du 19/08/2016, p. 147.

³ doc. 8529/17.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 17/17.

Si le Conseil approuve la position du parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
